ACADÉMIE
DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des ressources humaines

Secrétariat général

Affaire suivie par :
Cédric PETITJEAN
Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Téléphone :
03 80 44 84 27
Courriel :
sg@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

Dijon, le 24 juin 2021

La rectrice

à

Mesdames et messieurs les personnels
nés entre 1955 et 1961

Objet : suivi médical de l'exposition aux poussières d'amiante des agents de l'Etat.

Du fait de **l'activité que vous exercez ou la discipline que vous enseignez, vous n'êtes pas exposé(e) aux poussières d'amiante.**
Cependant, au cours de votre parcours professionnel, avant ou depuis votre entrée dans l'Education Nationale, vous avez pu être exposé(e) aux poussières d'amiante. Dans ce cas, vous pouvez demander une évaluation de cette exposition et bénéficier, si nécessaire, d'une surveillance médicale renforcée.
Pour ce faire, vous êtes invité(e) à renseigner, **de la manière la plus précise possible** le questionnaire d'auto évaluation disponible sur le site académique

Pour améliorer la lisibilité des réponses, vous êtes invité(e) à saisir vos réponses dans le formulaire dématérialisé avant de l'imprimer. Ce document est téléchargeable en cliquant ici.

Pour que l'évaluation de votre situation soit la plus précise possible, vous veillerez à détailler les informations suivantes :

- les **métiers** exercés, ou les **corps**, **spécialités** ou **disciplines** enseignées,
- les **activités** et **matériaux** susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Après l'avoir complété et imprimé, vous le mettrez sous enveloppe cachetée et libellée à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Dijon
Secrétariat Général / Direction des ressources humaines
2 G rue du Général Delaborde
21000 DIJON

Vous remettrez cette enveloppe à votre chef d'établissement ou de service avant le 1er septembre 2021.

Je vous précise que votre questionnaire sera rendu anonyme par la direction des ressources humaines de l'académie pour garantir la confidentialité des réponses. Après analyse, la direction des ressources humaines vous communiquera les résultats de l'évaluation. Si votre niveau d'exposition à l'amiante le justifie, un rendez-vous auprès du médecin de prévention vous sera proposé pour mettre en place le suivi médical adapté à votre situation.

Pour toute question concernant votre participation à cette consultation ou le remplissage du questionnaire, vous êtes invité(e) à contacter la Direction des ressources humaines de l'académie de Dijon à l'adresse suivante : ce.drh@ac-dijon.fr.

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines,

Cédric PETITJEAN